

ment, mais je sais que lorsque le sous-ministre de son département est allé à Charlottetown, il y a un an, au sujet de cette question, il a fait de grandes promesses de la soumettre au ministre et au Gouvernement. Mais rien n'a été fait. La population de l'île du Prince-Edouard est traitée d'une façon qu'aucun peuple libre n'endurerait plus longtemps. Je crois qu'il y a assez longtemps que nous souffrons et qu'il est grand temps que le ministre des Chemins de fer et des Canaux et le ministre de la Marine et des Pêcheries et le Gouvernement donnent à cette question leur attention immédiate. Le Gouvernement ne néglige pas l'Ouest; il s'occupe de construire le chemin de fer Transcontinental, mais il néglige les descendants de ceux qui, les premiers, ont colonisé l'Est du Canada, et se sont établis dans la forêt. Le résultat est que chaque jeune homme, dans les provinces de l'Est, arrivé à l'âge mûr, est obligé d'aller gagner sa vie dans les Etats-Unis ou dans ces grandes prairies de l'Ouest, où le Gouvernement dépense des millions et des millions de dollars.

J'affirme de nouveau que l'Est est négligé par le Gouvernement. Non seulement c'est l'opinion de ceux qui habitent cette partie du pays mais aussi des journalistes les plus capables de l'Ouest du Canada qui admettent que le Gouvernement ne pourvoit pas aux besoins des provinces de l'Est et ne s'en occupe pas. Lorsque les habitants de ces provinces viennent à Ottawa demander clairement et distinctement au Gouvernement de leur donner ce qu'ils réclament, celui-ci leur oppose un refus, et ne porte aucune attention à la question des transports de l'île du Prince-Edouard et les Provinces maritimes.

Je n'approuve guère la proposition de changer le nom du chemin de fer Intercolonial. Je crois que le Gouvernement n'a pas besoin de changer le nom pour faire quelque chose. S'il n'agit pas promptement, le même mécontentement qui existe dans la Colombie-Anglaise aujourd'hui au sujet de certaines questions qui s'imposent à l'attention du Gouvernement peut s'affirmer dans l'Est avec plus de force que l'on croit.

M. E. M. MACDONALD : Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que nos honorables amis de l'île du Prince-Edouard, qui ont discuté les questions comprises dans cette motion, nous ont dit. Bien que l'on doive porter beaucoup d'attention à l'établissement des tarifs sur le chemin de fer de l'Intercolonial, nos honorables amis semblent ignorer les conditions naturelles résultant que l'île du Prince-Edouard est une île, et qu'elle ne peut être tenue en communication avec la terre ferme que par un service de steamers, l'hiver et l'été, et que conséquemment, le transport par le détroit de Northumberland coûte plus cher que le transport sur la terre ferme.

Nos honorables amis ne sont pas justes en comparant les tarifs de transport de Montréal à Saint-Jean ou Halifax, entièrement par voie ferrée, avec les tarifs de transport par voie ferrée et par service de steamers, qui n'est pas régi par le département des Chemins de fer et Canaux, et ensuite un autre transport par chemin de fer.

Je suis heureux d'entendre nos honorables amis admettre que les tarifs sont un peu élevés, parce que l'on a souvent prétendu, dans cette Chambre, pour défendre le Gouvernement dans son administration des chemins de fer, que c'est le peuple qui reçoit le bénéfice d'un tarif réduit, particulièrement ceux qui habitent le long du chemin de fer intercolonial, privilège que n'ont pas ceux qui vivent près d'autres lignes de chemins de fer. Il n'y a pas longtemps encore j'ai dit dans cette Chambre, que c'était la pratique du chemin de fer de l'Intercolonial d'avoir des tarifs réduits pour le transport à longue distance des denrées principales, à une région, mais qu'il ne donnait aucun avantage sur les transports à petit parcours, et j'ai fait remarquer que nos honorables amis de la province d'Ontario sont quelquefois portés à dire que l'administration du chemin de fer de l'Intercolonial par le Gouvernement est mauvaise, parce qu'elle n'est faite que dans l'intérêt de ceux qui habitent le long du chemin de fer.

M. BLAIN : L'honorable M. Blair a dit un jour que les tarifs de transport sur le chemin de fer de l'Intercolonial étaient de 50 p. 100 plus bas que ceux d'aucune autre compagnie de chemin de fer au Canada.

M. E. M. MACDONALD : Si M. Blair a jamais dit cela, mon honorable ami et ses amis de l'autre côté de la Chambre l'ont souvent dit. Un de leurs arguments dans la province d'Ontario est que le Gouvernement a administré le chemin de fer de l'Intercolonial purement et simplement pour l'avantage de ceux qui habitent le long de la ligne, et pour des fins politiques en leur donnant des tarifs réduits; et je dis que je suis très heureux que nos honorables amis de l'île du Prince-Edouard aient démontré aujourd'hui que tel n'est pas le cas. Ils ont prouvé que le chemin de fer de l'Intercolonial transportait certains produits de l'ouest du Canada dans les Provinces maritimes à de très bas prix, et que ce chemin de fer était alors un moyen d'échanger les produits des provinces qui sont à ses deux extrémités. Mais lorsque nos honorables amis parlent de cette façon, ils oublient qu'il y a une différence entre les tarifs de transport de long parcours et de petit parcours. La même différence existe dans certaines parties des Provinces maritimes. On fait payer beaucoup plus cher en proportion pour le transport de certaines marchandises sur un parcours de 50 milles, que sur un parcours de deux cents milles. Ces différences sont nécessaires.